

Publié le 27 janvier 2009

Un éco-quartier à Bastia

Portée par le maire de Bastia, la création du premier éco-quartier corse est d'actualité. Appelé à devenir exemplaire de l'éco-construction et de l'utilisation des énergies renouvelables, il fera écho à l'installation de l'ENSAM (Ecole nationale des Arts et Métiers) qui préfigure les orientations économiques de la ville. La Sem Bastia Aménagement coordonne les nombreuses études préalables au cahier des charges de la future zone urbaine.



Le maire de Bastia, Emile Zuccarelli, est engagé, d'une part dans une stratégie de développement économique dont la première étape se concrétise par l'installation de l'ENSAM, plateforme technologique des énergies renouvelables qui, associée à l'ESTP (Ecole spéciale des Travaux Publics), diffusera aussi une formation continue HQE (Haute Qualité Environnementale) et MDE (Maîtrise de l'Energie). La municipalité ambitionne, d'autre part, la réalisation d'un éco-quartier, grand projet urbain dont la Sem Bastia Aménagement et le cabinet d'architecture Christian Luyton assurent le suivi de conception et d'aménagement.

Bastia Aménagement est une société anonyme d'économiste mixte pour l'aménagement de Bastia et sa région. Elle est mandatée par la ville pour aménager les deux secteurs d'une Zac de 27 hectares : le parc technologique et la zone d'activités traditionnelles. Séparés par une rocade, les sites occupent, entre mer et collines, un des rares espaces fonciers de Bastia capables d'accueillir de nouvelles implantations économiques.

« Notre comité de pilotage, explique François-Louis Barboni, directeur général de la Sem, met au point un cahier des charges qui intègre environnement, protection sociale et développement économique. » La Sem est en phase pré-opérationnelle pour définir le programme, et devrait être en mesure de le présenter fin 2009, période à laquelle l'aménagement de la zone économique sera achevée. Ainsi les premiers logements devraient voir le jour courant 2011. « Nous avons d'ores et déjà opté pour des conditions de trafic automobile limité, avec la desserte de transports en commun

et un réseau réservé aux cycles et aux piétons indépendant des voies automobiles ; un système de tri sélectif sera mis à disposition de chaque habitation ; l'objectif étant de réduire à la source les besoins énergétiques, les panneaux solaires sont privilégiés, en particulier pour l'éclairage public, le gaz et l'énergie solaire étant utilisés en alternance. La récupération des eaux de pluie et l'intégration des capacités de nos ressources naturelles sont au programme. Les partenaires institutionnels sont mobilisés, Etat, collectivité territoriale de Corse, communauté d'agglomération, et nous allons établir un partenariat avec EDF-GDF, la Caisse des dépôts et l'Ademe. »

Par Marie-Anne RAMAZZINA